2- Les conséquences financières prévisibles de la crise du COVID-19 sur les finances de la commune :

L'impact de la crise COVID-19 est financier pour l'ensemble du bassin lourdais et à ce titre, c'est non seulement l'activité touristique qui est touchée, mais également les collectivités ou établissements publics dont l'équilibre budgétaire est bouleversé par la non-venue de recettes qui sont induites de cette fréquentation touristique.

La chute de la recette de la taxe de séjour (-3.1 M) concerne la ville, - et ce sera le développement qui suit-, mais aussi plus largement le département qui est attributaire également de la taxe de séjour (260k € en 2019) ou bien encore l'office du tourisme dont le budget de fonctionnement dépend de la taxe de séjour.

Il convient ici de présenter les conséquences financières pour la Ville qui est directement touchée par la chute prévisible de la taxe de séjour, mais pas seulement :

- Une très forte baisse des recettes budgétaires **(I)**
- Une augmentation de certaines dépenses **(II)**
- Des économies à prévoir de l'ordre de 500 k d'euros qui pourront venir tempérer, à la marge, le besoin de financement qui restera à un niveau de 3 M€ **(III)**

I UNE FORTE BAISSE DES RECETTES LOCALES :

1) Pas de versement de la taxe de séjour en 2020 : -1 900 k€ a minima pour la Ville seule **impact global de - 3.1 M** pour les finances locales :

Le début du confinement le 17 mars a commencé 3 semaines avant le début de la saison 2020 qui débute traditionnellement au dimanche des Rameaux, soit le 5 avril 2020.

En conséquence, la saison touristique n'a pas commencé du tout en 2020 à Lourdes.

Tous les pèlerinages ont été annulés et il semble que le pèlerinage national n'aura pas lieu cette année le 15 août. La reprise des pèlerinages est souhaitée avant la fin de la saison touristique qui s'achève en octobre, mais le Sanctuaire semble tabler sur un redémarrage seulement en 2021.

La taxe de séjour étant un produit directement liée à l'activité par le nombre de nuités, le défaut de nuités induit mécaniquement une non-rentrée de recettes correspondante à hauteur de 3.1 M (dont 1M est alloué au budget de l'Office du tourisme).

Aussi la perte budgétaire directe liée à la perception de la TS en 2020 pour ce qui concerne la part communale hors versement à l'OT, pourrait s'élever à **presque 2 M** pour la ville seule.

Soit à peu près le coût de construction du pont Peyramale desservant la partie touristique qui menace lui aussi d'effondrement et dont les travaux devaient commencer en 2020 car indispensable à la pérennité de la zone touristique laquelle, sans ce pont, ne peut pas être desservie.

2) Une baisse des revenus directs du domaine pour la Ville **: impact -900k€**

Effondrement de la fréquentation des parkings voitures et camping-cars, stationnement de surface, terrasses, droits de place fortement réduits, établi selon la méthode suivante a minima: 4 mois « blancs » (mars, avril, mai, juin) + 4 mois à fréquentation réduite de moitié (juillet, août, septembre, octobre).

- Stationnement de surface : - 380k€
- Forfait FPS : -120k€
- Parking Arrouza : -130k€
- Parking Merlasse (budget annexe) : -150k€ et dépense induite sur la charge de personnel du budget principal par non-remboursement de la masse salariale.
- Occupation du domaine public (terrasses, forains, autorisations de voirie) : -120 k€

3) Une baisse des revenus liés à la fréquentation des équipements culturels **: impact – 600k€**

Du fait de la fermeture obligatoire des équipements culturels et de toutes les salles de spectacles, la disparition de la fréquentation dans ces lieux (musée château, cinéma, théâtre, redevance de la comédie musicale Bernadette…) induit une perte de plus de 600k € :

- Entrée château-musée : - 280k€
- Boutique : - 20k€
- Redevance comédie musicale Bernadette : -300k€

II UNE HAUSSE DE CERTAINES DEPENSES LOCALES :

1) Dépenses directes COVID **: impact 50k a minima**
De multiples dépenses pour la collectivité découlent de la crise sanitaire : achats de produits divers dont gel hydroalcoolique, équipements de protection des agents, achats de masques.

III UNE BAISSE LIMITEE DES DEPENSES LOCALES DU FAIT DE L'ANNULATION DE LA SAISON 2020 **: impact potentiel -500k**

1) Dépenses liées à l'annulation du pèlerinage des gens du voyage : **impact - 100k**

2) Dépenses moindres de personnels du fait du non-recrutement de saisonniers: **impact - 300k**

3) Dépenses liées à l'organisation de spectacles et cérémonies patriotiques : impact - 50k

4) Possible impact sur la réduction de la consommation des fluides : **-50k ?**

*

Le besoin de financement au total provoqué par la crise épidémique sur les finances municipales stricto sensu serait à Lourdes, et en première hypothèse, de l'ordre a minima de 3 M, à la condition de réaliser des économies importantes de l'ordre de 500k€.